

## AVIS

### COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

#### OBJET : COUR CONSACRÉE À L'ETCAF

La Cour provinciale a vu une demande accrue pour la tenue d'audiences décisionnelles devant la cour consacrée à l'ETCAF (ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale). De plus, les avocats ont demandé plus de variété ou de flexibilité concernant la disponibilité de cette cour d'autres jours de la semaine (actuellement, la cour siège le jeudi au 408, avenue York, à Winnipeg et chaque lundi, mercredi ou vendredi matin de libre au Centre manitobain pour la jeunesse). Afin de remédier à cette situation, la Cour provinciale a ajouté des disponibilités supplémentaires pour la cour consacrée à l'ETCAF au 408, avenue York, sous « Dates disponibles » > « Winnipeg Available Dates » > « FASD Available Disposition Dates », sur le site Web de la Cour provinciale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette cour, veuillez consulter la Feuille de renseignements condensée sur l'ETCAF et la Fiche de renseignements sur l'ETCAF mises à jour ci-jointes.

Une formation supplémentaire sur cette cour est prévue pour la profession. Restez à l'affût des dates.

#### DÉLIVRÉ PAR :

« ORIGINAL SIGNÉ PAR : »

---

Anne Krahn, juge en chef adjointe  
Cour provinciale du Manitoba

DATE : le 10 décembre 2021